

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

1. Cadre juridique

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par transposition des dispositions prévues pour les communes de 3 500 habitants et plus, prévoit qu'un débat en Comité syndical ait lieu sur les orientations générales du budget avant son examen. La loi « NOTRe », publiée en 2015, a accentué l'information des élus dans le cadre du débat d'orientations budgétaires : il s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par la Présidente portant notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

C'est sous cette forme que sera débattu le budget 2023 de l'EP SCoT de la Greg.

Il est précisé que ce rapport doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

2. Présentation de l'EP SCoT

L'EP SCoT de la Greg est un syndicat mixte fermé dont les membres sont :

- Communauté de communes Bièvre Est
- Bièvre Isère Communauté
- Grenoble-Alpes Métropole
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes du Trièves

L'EP SCoT ne levant pas d'impôts, ses ressources proviennent essentiellement des contributions de ses membres, calculées en euro par habitant et complétées éventuellement par des subventions selon les actions menées.

Afin de se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT, les missions de l'établissement public sont :

- L'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évolution du document SCoT ;
- L'animation des commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT ;
- L'aide à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux ;
- L'appropriation du SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire ;
- L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement.

Approuvé en décembre 2012, le SCoT a fait l'objet d'un bilan de sa mise en œuvre en 2018. Réglementairement, un nouveau bilan est à réaliser avant 2024. Les réflexions menées en 2022 par les élus ont conclu à la nécessité de faire évoluer le contenu du SCoT. Si l'inscription dans le temps et le choix de la procédure restent à définir, la priorité est de formaliser un socle partagé d'aménagement à l'échelle de la Grande région de Grenoble, pouvant servir à alimenter le contenu de prochaines procédures.

3. Ressources humaines – Effectifs

Le BP a été construit sur la base d'un effectif de 6 personnes à temps complet :

- Benoît Parent, directeur
- Mara Calabro, assistante de direction
- Nathalie Fumex, gestionnaire finances / RH
- Olivier Alexandre, chargé de mission
- Cécile Benech, chargée de mission
- Mathieu Perrin, chargé de mission

Après plusieurs départs (3 en 2021 : directeur et deux chargées de mission, et 2 en 2022 : gestionnaire administratif et un chargé de mission), l'équipe a été stabilisée en 2022 avec 3 arrivées (directeur, gestionnaire finances/ RH / paie et un chargé de mission). Cette configuration est envisagée pour assurer les missions de l'établissement pour les prochaines années. Elle permet notamment une gestion en direct et autonome des services paie, ressources humaines et comptabilité. Seuls les services relatifs à la médecine du travail sont conventionnés (avec Grenoble-Alpes Métropole).

Au-delà de la mobilisation de l'équipe, les missions de l'EP SCoT font l'objet d'un appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, dans le cadre de son programme partenarial. Le dimensionnement de ce partenariat est défini chaque année, au regard des travaux à mener pour conduire à bien les missions définies par les élus du comité syndical. De manière complémentaire, certaines missions de l'EP SCoT peuvent rendre nécessaire le recours à d'autres partenaires d'ingénierie publique ou à des prestataires / bureau d'études. Le dimensionnement de l'ingénierie au côté de l'équipe du SCoT sera à calibrer en fonction des attentes formulées par les élus quant à l'évolution du document.

4. Contexte et perspectives

Pour l'EP SCoT, comme pour ses membres, le contexte d'élaboration de ce BP est particulièrement tendu. La situation mondiale a des impacts importants sur l'économie nationale, avec notamment un niveau d'inflation important et une envolée des prix de l'énergie. Si l'EP SCoT est moins exposé que d'autres collectivités, cette situation est anticipée au mieux des informations connues dans le BP 2023 (faible maîtrise concernant les locaux et charges associées). Le suivi de l'exécution budgétaire sera particulièrement important afin d'apporter les éventuelles mesures correctives.

Les choix concernant l'évolution du document ne sont pas encore arrêtés. Selon la procédure et le calendrier retenus, des évolutions seront possibles en cours d'année. Le présent budget permet d'assurer l'activité en tant que personne publique de l'EP SCoT (avis notamment), ainsi que de mener la réflexion sur le socle partagé d'aménagement (SPA), en s'appuyant sur l'actualisation du Bilan de la mise en œuvre.

Les recettes étant limitées aux contributions des EPCI, il est prévu de maintenir le même niveau qu'en 2022 malgré le contexte d'inflation. Les éventuelles dépenses supplémentaires, liées aux choix des élus, pourraient être couvertes par les provisions cumulées ou des recettes nouvelles (contributions complémentaires ou subventions).

5. Evolutions des dépenses et des recettes/ provision

Le budget de fonctionnement est envisagé à hauteur de 1 033 K€ en 2023, soit en augmentation par rapport à 2022 (1 002 K€, + 3%) et en dessous du niveau de 2021 (1 044 K€).

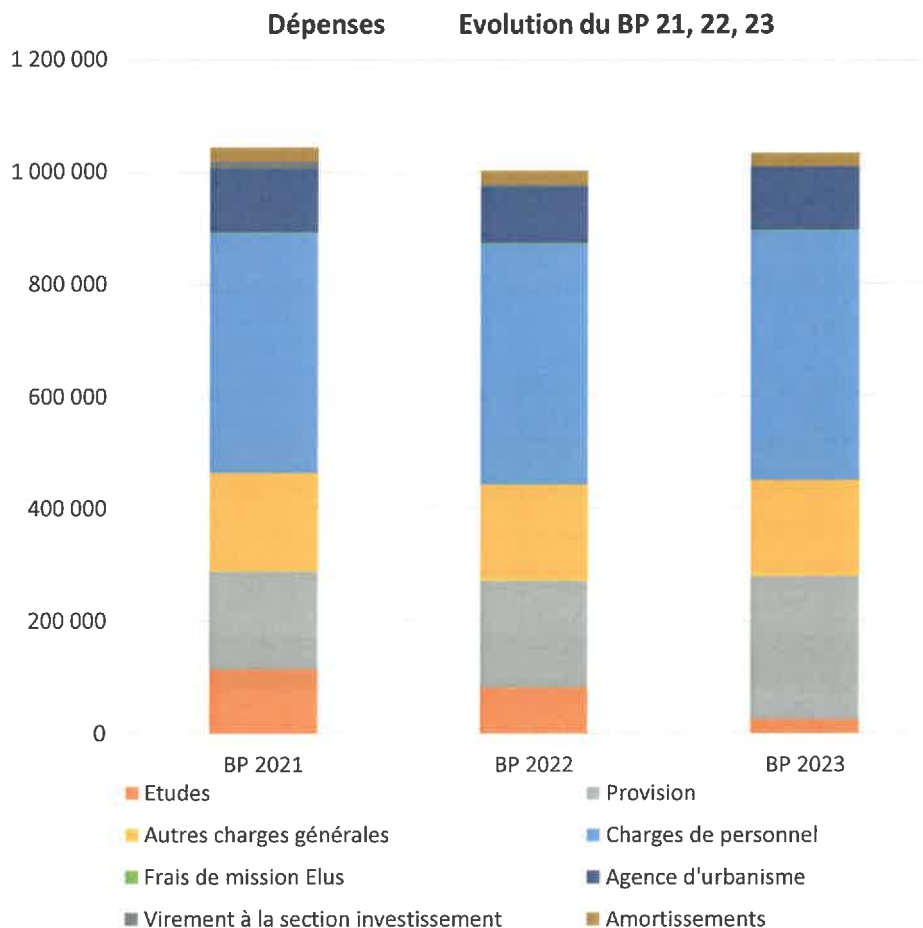
FONCTIONNEMENT

	Dépenses	BP 2021	BP 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général			
	Etudes	115 000	82 000	25 000
	Provisions	174 101	190 298	255 159
	Autres charges générales	175 000	170 400	170 800
012	Charges de personnel	426 097	428 900	443 500
65	Autres charges			
	Frais de mission Elus	2 005	1 505	1 500
	Agence d'urbanisme (programme)	114 000	100 000	114 000
023	Virement à la section investissement	12 851	4 000	0
042	Amortissements	25 000	25 000	23 741
	TOTAL	1 044 054	1 002 103	1 033 700
	Recettes	BP 2021	BP 2022	BP 2023
002	Excédent	189 102	190 298	284 514
013	Atténuation charges		4 000	
74	Participations	729 952	731 632	734 645
	Subventions	95 000	44 173	
75	Autres	6 000	6 000	
77	Produits exceptionnels	1 000	1 000	
042	Neutralisation amortissement	25 000	25 000	14 541
	TOTAL	1 046 054	1 002 103	1 033 700

Les principales évolutions dans les dépenses concernent :

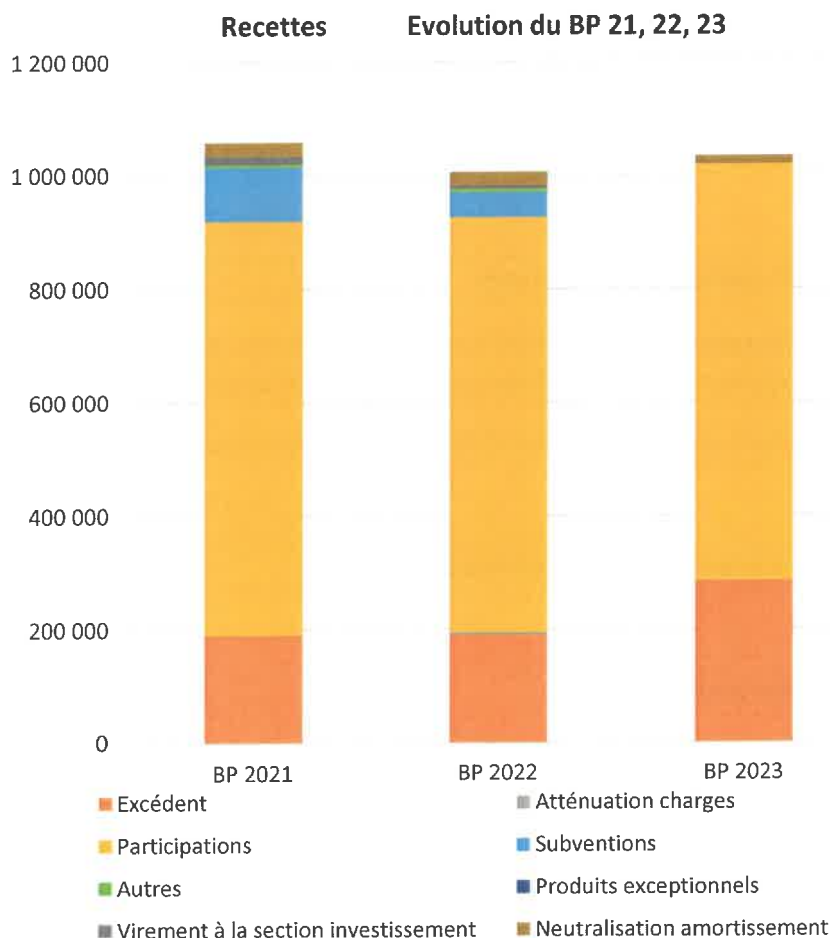
- une baisse importante des prestations d'études (- 57 K€, en lien avec la fin de la mission TACCT) ;
- une augmentation des provisions liées à l'excédent 2022 (+ 65 K€) dans le but de prévenir des dépenses pour l'évolution à venir du document ;
- une stabilisation globale des autres charges, s'équilibrant entre des hausses prévues (charges locatives, carburant, maintenance informatique, séminaires, cotisation Agence) et des baisses (prestations de services, primes d'assurances - 15 K€ affectées aux charges de personnel) ;
- une augmentation des charges de personnel (+ 15 K€) du fait de l'intégration des primes d'assurance et d'une prévision du recrutement d'un stagiaire jusqu'à 6 mois ;
- une augmentation de 14 K€ du financement du programme partenarial de l'Agence (150 j, au niveau de 2021).

A noter que des frais de missions pour les élus (participation aux rencontres nationales des SCoT ou éventuelles indemnités de déplacement) sont maintenus.



Les principales évolutions dans les **recettes** concernent :

- les participations qui, si elles sont au même niveau qu'en 2022 à 0,93 € / habitant (contre 0,98 € en 2020), augmentent très légèrement du fait de la croissance démographique (+ 3 K€) ;
- l'absence de subvention (fin de l'étude TACCT et du financement de l'Ademe, - 44 K€) ;
- la hausse de l'excédent attendu du fait notamment du résultat de l'année 2022 (+ 93 K€).



Les **investissements** de l'établissement public sont, de part son activité, à un niveau très réduit. Ils concernent essentiellement les véhicules et le matériel divers.

En cas d'évolution du document, les investissements pourraient être impactés.

INVESTISSEMENT 2022-2023

DEPENSES	BP 2022	Consommé	BP 2023
20 Frais d'études	2 000		2 000
21 Immo corporelles	6 650	5 232	7 487
204 Subv d équipement	2 000	1 752	5 801
40 Excédent de Ft capitalisé	25 000	23 065	14 541
TOTAL	35 650	30 049	29 829

RECETTES	BP 2022	Consommé	BP 2023
001 Solde exécution	1 650	1 650	487
021 Virement de la section Ft	4 000		0
10 Dotations FCTVA	5 000	5 577	0
041 Opérations patrimoniales			5 601
040 Amortissements	25 000	23 309	23 741
TOTAL	35 650	30 536	29 829

En 2022 ; investissement dans des logiciels de comptabilité et de gestion des Ressources humaines pour un montant total de 4 K€ (dont 2,5 K€ en logiciel et 1,5 K€ pour la formation).

EVOLUTION DE LA PROVISION

Concernant l'évolution de la provision, elle vise à anticiper et limiter l'impact des dépenses importantes en lien avec les évolutions du document.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cumul	237 505	307 071	332 041	278 674	189 101	190 298	255 159
Provision		69 566	24 970	-53 367	-89 573	1 197	64 861

Après des baisses en 2019 et 2020 et une stabilisation en 2021, le résultat prévisionnel de l'année 2022 permettra d'alimenter de nouveau la provision pour atteindre 255 K€.

6. Engagements pluriannuels/emprunts

L'EP SCoT n'a pas d'engagement pluriannuel à ce jour. L'évolution du document, qui s'effectuera sur plusieurs exercices, donnera lieu à une vision pluriannuelle des dépenses et des recettes.

Le niveau d'endettement de l'EP SCoT est nul et aucun emprunt n'est envisagé en 2023.

7. Synthèse des orientations budgétaires 2023

Rappel des cotisations pour 2023

EPCI	Population Insee 2022	Participation BP 2023 base 0,93€/hab	Répartition
Grenoble Alpes Métropole	452 707	421017,51	57%
CA du Pays Voironnais	96 718	89947,74	12%
CC le Grésivaudan	105 383	98006,19	13%
CC Bièvre Est	22 879	21277,47	3%
CC Bièvre Isère	56 325	52382,25	7%
CC Saint Marcellin Vercors Isère	45 540	42352,20	6%
CC le Trièves	10 389	9661,77	1%
TOTAL	789 941	734645,13	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011	195 800,00
	255 159,00
012	443 500,00
65	115 500,00
023	
040	23 741,00
	1 033 700,00

RECETTES	
74	734 645,00
002	284 514,00
75	
013	
77	
042	14 541,00
	1 033 700,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
20	2 000,00
21	7 487,00
204	5 801,00
40	14 541,00
	29 829,00

RECETTES	
001	487,00
041	5 601,00
040	23 741,00
	29 829,00

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



ID : 038-253804314-20221207-1DEL_22_XII_III-DE